



PROTOCOLE RESERVATION



- Envoyer une demande par mail à l'adresse anvbrenod@gmail.com
 - Vous recevrez un mail standard avec règlement intérieur, les tarifs et le RIB ANV
 - Votre demande de réservation sera considérée comme ferme lorsque :
 - le règlement intérieur sera retourné daté et signé accompagné de l'attestation de villégiature
 - le règlement du séjour sera effectif (mention du virement : BRENOD + dates de séjour)
 - le chèque de caution de 300€ à l'ordre d'ANV aura été envoyé et réceptionné à l'adresse suivante :
ANV chez Sylvie JOURNET
12 Rue Pierre-Joseph Proudhon
69100 Villeurbanne
 - Vous recevrez un mail avec le code de la boîte à clé, la procédure estivale ou hivernale en fonction de la saison, la vidéo de la mise en route du poêle et la procédure d'état des lieux.
-

Nous conservons, si vous le souhaitez, le chèque de caution pour un séjour ultérieur.

Nous vous souhaitons un agréable séjour !